



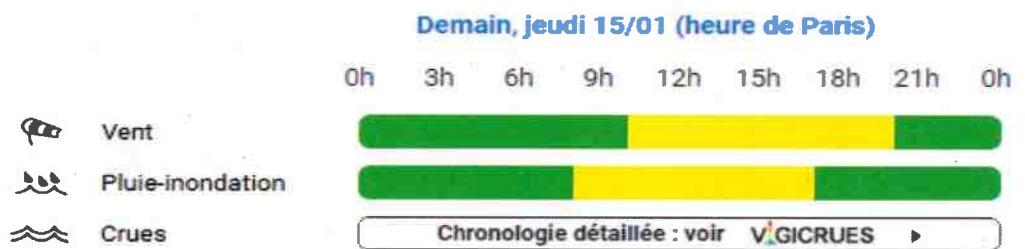
PRÉFET DU FINISTÈRE

Liberté
Égalité
Fraternité

ALERTE MÉTÉOROLOGIQUE PASSAGE EN VIGILANCE JAUNE PLUIE-INONDATIONS ET JAUNE VENT

Le préfet du Finistère décide la mise en alerte des maires et services pour les phénomènes suivants en fonction des secteurs concernés au vu des informations transmises par Météo-France

Le département sera placé en vigilance jaune pour les phénomènes pluie-inondations et vent **demain, jeudi 15 janvier 2026**.



jeudi 15 janvier 2026

Une nouvelle petite dépression se creusera depuis le large au sud de la Bretagne et remontera vers les îles Britanniques ce mercredi soir. Elle pilotera de nouvelles pluies modérées cette fois dès le milieu de nuit de mercredi à jeudi sur le Finistère, qui gagneront ensuite l'ensemble de la Bretagne dès la mi-journée. L'épisode de pluies modérées (à très temporairement fortes autour de la mi-journée) sera assez durable sur le Finistère et ses bassins versants frontaliers. Les pluies ne finissent de s'évacuer qu'en fin d'après-midi sur l'ouest de la Bretagne.

Un seuil de 20mm de précipitations sera atteint probablement dès jeudi en milieu de matinée sur le Finistère. Il est possible d'atteindre voire dépasser des cumuls de plus de 40 mm localement sur les bassins finistériens en 24 heures glissantes.

On notera également que les sols de l'ouest-Bretagne sont arrivés à saturation, les écoulements pluviaux contribuant directement aux cours d'eau.

Vent de Sud, assez fort ; puis atténuation. **Rafales atteignant 95 km/h, jusqu'en milieu d'après-midi.**

Un passage en vigilance orange Pluie-inondation est envisagé par Météo-France au bulletin de 16h.

CONSIGNES

Le préfet demande aux maires de prendre toutes mesures de prévention des risques :

- ➔ Mettre en place le dispositif de veille permanente de la commune ; préparer l'éventuel déclenchement de son plan communal de sauvegarde (PCS) et de son poste de commandement communal (PCC)
- ➔ Alerter / informer la population du phénomène météorologique prévu et des conseils de comportement
- ➔ Interdire le cas échéant, certaines manifestations prévues dans leur commune.
- ➔ Envisager une évacuation si celle-ci s'avère nécessaire.

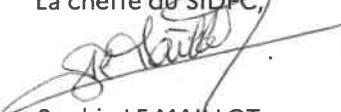
Le préfet demande en outre aux différents partenaires (maires, services, ...)

De prendre connaissance des bulletins de prévision et de vous informer régulièrement sur :

- ➔ La Météo : www.meteofrance.com
- ➔ Les Crues : <http://vigicrues.gouv.fr>
- ➔ Les Conditions de circulation : www.bison-fute.gouv.fr , <http://www.finistere.fr/lnforoute29>
- ➔ Les Vagues : (prévisions de hauteurs, fréquences et directions) : <http://data.shom.fr> (en sélectionnant les rubriques suivantes : données / accéder au catalogue / prévisions océanographiques / vagues : hauteur significative et direction de la mer) ou bien <http://marc.ifremer.fr/resultats/vagues>

De prendre les mesures adéquates en fonction de votre domaine de compétence.

Fait à Quimper, le 14 janvier 2026,

Le préfet,
Pour le préfet,
La cheffe du SIDPC,

Sophie LE MAILLOT